

**AVIS DE COURSE
LES 3 JOURS D'ARMOR
DU 18 AU 20 MAI 2023
ORGANISATEUR : YACHT CLUB DU VAL-ANDRE
(Epreuve comptant pour le Trophée habitable CCI 22)**

REGLES APPLIQUEES

- . Les règles telles que définies dans « Règles de course à la voile, World Sailing »
- . Les prescriptions nationales et leurs annexes s'appliquant aux concurrents étrangers
- . Les règlements fédéraux.
- . Le règlement du Trophée Habitable 2023 CCI 22
- . La partie B, section II du RIPAM, IRPCAS quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV.
- . En cas de traduction de cet avis de course, le texte en langue française prévaudra.

PUBLICITE

Application de la régulation 20 de World Sailing.

BATEAUX ADMIS (GUIDE OSIRIS-HABITABLE 2022)

- **Grande Course – Ailes Marines** : Les bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Course – Groupe CCI** : Les bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

PROGRAMME

- . Mercredi 17 mai de 17h à 19h30 : Contrôle et confirmation des inscriptions
- . Jeudi 18 mai : Briefing 8h, 9h Signal d'avertissement près de la bouée « Le Dahouët » puis départ pour Jersey
- . Vendredi 19 : Journée libre à JERSEY, 19h Briefing devant capitainerie de St Hélier
- . Samedi 20 : Saint Hélier – Dahouët

EQUIPEMENT - SECURITE

- . Les bateaux doivent être armés pour une navigation au-delà de 6 milles d'un abri.
- . La VHF est obligatoire (Veille canal 72 et canal 16).
- . Un moteur en bon état de fonctionnement et avoir une autonomie de carburant suffisante pour parcourir une distance de 50 milles.

OBLIGATION DES CONCURRENTS

- . Chaque concurrent doit être titulaire de la licence FFVoile 2022, validée par un médecin.
- . Le bateau doit être assuré et le skipper doit être majeur. Une autorisation parentale est exigée pour les équipiers mineurs de plus de 15 ans.
- . La carte d'identité formule HN/OSIRIS doit être à jour.
- . **Depuis le 1^{er} mai le passeport valide n'est plus obligatoire pour se rendre à Jersey, une carte d'identité valide suffit.**

LE CLASSEMENT

Le classement de chaque course sera établi en temps compensés avec attribution de points. Un classement général dans chaque Flotte sera déterminé au total des points attribués dans chaque course.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- . Les droits d'inscription couvrent l'organisation de la course ainsi que les droits de port à St Hélier pour les 2 nuits
- . Droits d'inscription : voiliers jusqu'à 8,50 m =150 euros, voiliers de plus de 8,50m = 160 euros.
- . Les instructions de course seront disponibles lors des inscriptions le 17 mai.
- . Les places au port de Dahouet seront gratuites du 14 AU 21 MAI

CONVIVIALITE

Des repas payants facultatifs sont prévus :

- A St Hélier au YC le vendredi 27 mai à 20h, réservation obligatoire lors des inscriptions à régler au YC de St Hélier

Briefing à 19h suivi d'un pot offert par le YCVA devant la capitainerie de St Hélier

- A Dahouet le samedi 28 mai : Repas de clôture et remise des prix.

Renseignements : Yacht club du Val-André BP 43, mail : ycva@orange.fr

Ou sur : ycva22.fr